Tél : 02 31 32 55 50
Fax : 02 31 31 67 60
Email : syndicatdelatouques@orange.fr

30, route de Falaise - 14100 SAINT-DESIR

www.smbvt.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 JANVIER 2020
SALLE DE REUNION – MAIRIE DE LE MESNIL-GUILLAUME

Date de convocation : 06/01/2020 Date d'affichage : /01/2020 Date de séance : 13/01/2020

Nombre de membres afférents au Comité : 46 **Ayant pris part au vote** : 27 **Procuration :** 01

L'an deux mil vingt, le treize janvier à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Touques, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME, sur la convocation de son Président.

Présents (26) : Bernard CHAMPION, Christian DE MENEVAL, Alain DUTOT, Guy GERVAIS ainsi que son suppléant Didier FONTAINE, Françoise HIEAUX, Eric JEHENNE, Didier LALLIER, Isabelle LEROY, Colette MALHERBE, Alain MIGNOT, Denis NOYEAU, Denis POUTEAU, Philippe SOETAERT, Jean-Claude CALUS, Jacques MARIE représenté par Claude BONNET, François PEDRONO, Pierre AVOYNE, Yves DESHAYES, David POTTIER, André ALLAIN, Christophe BIGNON, Rémi BUNEL, Daniel COTREL-LASSAUSSAYE, François ROUMIER, Guy WILLOT, Jacques ENOS.

Absents excusés (02): Christine VILLOTTE, Jean-Pierre CAPON.

Absents (18) : Marc AUNAY, Françoise BRETON, Joël HUREL, Martial MOLLET, Georges PIEL, Léa VERSAVEL, Pierre AUBIN, Guillaume CAPARD, Michel CHEVALIER, Régine CURZYDLO, Henri LUQUET, Chantal SENECAL, Catherine VINCENT, Hubert COURSEAUX, Jean DUTACQ, Eric HUET, Gérard ROUSSELIN, Michel VERGER,.

Pouvoir (01) : Mme Christine VILLOTTE à M. David POTTIER.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LEROY

Etaient également présents : Cédric GAHERY (technicien de rivière), Héloïse GORNARD (technicienne de rivières), Fabien MARIE (chargé de mission), Tiphaine MORIN (secrétaire), et M. Gilbert LE GUEN (trésorier à la trésorerie Lisieux Intercom).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président débute la séance à 18h35 en présentant l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (25/11/2019),

L'approbation de ce compte-rendu est reportée à la prochaine séance, celui-ci n'ayant pas été diffusé.

II. DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE (délibération 2020/01),

M. MIGNOT passe la parole à Mme MORIN pour exposer ce sujet.

Mme MORIN précise qu'un tableau de propositions de ratios d'avancement de grade a été transmis au Centre de Gestion du Calvados le 07 novembre 2019. Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire en date du 13 décembre 2019 il est nécessaire de prendre une délibération pour acter ces ratios.

Monsieur *le Président* **rappelle à l'assemblée** :

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.
Monsieur le président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, Monsieur le Président propose de retenir ***l'entier supérieur.***

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 13 décembre 2019.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE : B		
1.1.1.1 filières	**GRADES D'AVANCEMENT**	**RATIOS**
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal de 2ème classe	100 %
	Rédacteur principal de 1ère classe	100 %
TECHNIQUE	Technicien principal de 2ème classe	100 %
	Technicien principal de 1ère classe	100 %
CATEGORIE : C		
1.1.1.2 filières	**GRADES D'AVANCEMENT**	**RATIOS**
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100 %
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100 %

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

De retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**.**

III. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (délibération 2020/02),

Mme MORIN présente les chiffres des réalisations de 2019 et des prévisions pour 2020, les techniciens agrémentent de détails techniques au gré des besoins.

Pour le compte-rendu, **nous présentons les projets de 2020** sans s'attarder sur les réalisations de 2019 qui seront présentées en détail lors de l'approbation du compte administratif 2019 qui aura lieu à la prochaine séance.

❖ Présentation anticipée des résultats de l'exercice 2019 :

BILAN FINANCIER 2019	BP 2019	CA 2019	Solde
Fonctionnement	D : 1 211 494 € R : 1 211 494 €	D : 522 030,72 € R : 451 256,03 €	déficit 2019 -70 774,69 € Excédent antérieur + 82 525,83 € Report BP 2020 = + 11 751,14 €
Investissement	D : 357 972 € R : 357 972 €	D : 206 579,08 € R : 266 840,90 €	excédent 2019 + 60 261,82 € déficit antérieur - 70 180,14 € Report BP 2020 = - 9 918,32 €

Solde SMBVT 2019 = 11 751,14 – 9 918,32 = 1 832,82 €

Total des restes à réaliser (56 710 – 35 494) = 21 216,00 €

Solde SMBVT 2019 (avec restes à réaliser) = 23 048,82 €

L'année 2019 a été un peu difficile au niveau de la gestion de notre trésorerie (capacité de couverture), notamment cet été, bien que nous ayons réussi à ne pas faire de tirage sur notre ligne de trésorerie.

Ceci s'explique par la baisse des subventions que nous avons subie, soit un reste à charge plus important pour le syndicat et une année plus dense en travaux, dont il faut pouvoir avancer les fonds. Des retards dans les paiements des subventions octroyées nous impactent également.

La fin d'année 2019 et le début 2020 est très difficile car notre capacité de couverture au 10/01/2020 est de seulement 18 863 € et nous devons mandater 23 795 € de dépenses. Les salaires seront mandatés en priorité, et nous attendons des versements de subventions, notamment 18 425 € du Département du Calvados afin de pourvoir mandater les 14 173 € de factures en attente.

Nous attendons une semaine supplémentaire pour recevoir cette subvention, dans le cas contraire nous demanderons un tirage sur notre ligne de trésorerie.

❖ Les frais d'étude (F/D 617):

Etude de projet sur le Cirieux (ancienne fromagerie) : 4 212 € de maitrise d'œuvre restent à réaliser sur les phases n°2 et n°4 engagées ; *subventionnée à 100 % par l'AESN.* Cependant, nous souhaitons mettre fin au marché qui nous lie avec le groupement IXSANE / THEOREMS, mandaté pour cette étude, et ne pas engager avec lui la dernière phase (n°5) car nous considérons :

- Des manquements de la part du groupement en termes d'accompagnement, et de maitrise technique et rédactionnelle.
- Un manque de précision technique qui se situe notamment dans l'incapacité du prestataire à fournir des éléments aussi capitaux que simples (débit, coefficient de rugosité, méthode de calcul…) dans la conduite d'un projet en cours d'eau, alors que des documents supposément basés sur ces éléments avaient déjà été édités par le groupement.
- Qu'une partie du groupement ne travaille plus sur le projet, partie supposée avoir en majorité à sa charge l'exécution de la phase n°5 du marché.
- Qu'il a souffert de pertes de temps et d'argent importantes dans ce dossier, pertes qui ne sauraient perdurer.

Afin de définir l'impact hydraulique du projet, élément indispensable l'instruction du dossier de porter à connaissance des travaux par les services de l'Etat, nous avons dû recruter un nouveau bureau d'étude, à savoir MNEau.

Etude RCE sur les ruisseaux des Aumônes et de l'Eglise à Chaumont : 8 160 € restent à réaliser; *subventionnée à 80 % par l'AESN.*

Etude RCE pépinière de St Désir : 28 950 € finançable à 80 % par l'AESN.

Nouvelle étude qui a émergé à la suite de la crue du Cirieux du 25 juin 2019.

Etude de renaturation du Bourgel à Avernes St Gourgon : 20 000 € finançable à 80 % par l'AESN.

❖ Les travaux (F/D 615232):

➢ Les travaux d'entretien :

Intramuros : 81 606,46 € ; *subventionnés à environ 55 % (AESN + Départements 14 et 61), soit un reste à charge pour le syndicat de 38 691,61 €. Un reste à charge plus important de 12 526 € du fait du désengagement de financement de l'AESN sur la lutte contre les espèces invasives végétales, subi déjà l'année dernière à hauteur de 10 852 €.*

Précisions, lors du DOB nous vous avons présenté ce programme estimé à 94 857 €, cependant l'appel d'offre

ayant eu lieu depuis la réunion, nous connaissons les prix du nouveau marché, dont les coûts sont inférieurs aux estimations, plus une erreur de calcul corrigée, soit un programme prévu à 81 606,46 € pour 2020.

Travaux Imprévus : Nous prévoyons toujours une ligne des travaux « imprévus », de 10 000€ pour des opérations ponctuelles au cours de l'année en fonction de l'équilibre budgétaire. A ce jour, nous ne savons pas encore si nous aurons des crédits excédentaires pour alimenter cette ligne. En revanche, ces opérations ne sont plus éligibles au financement de l'AESN non plus, (précédemment prise à charge à *50 % par l'AESN).*

- Les travaux de Restauration de la Continuité Ecologique :

RCE ouvrage ancienne fromagerie à St Désir : 388 505 € ; *subventionnés à 100 % (AESN)*

Ces travaux n'ont pas pu débuter en 2019 car :

- Le groupement IXSANE / THEOREMS, mandaté pour cette étude, n'a pas été en mesure de nous donner l'ensemble des éléments nécessaires à l'élaboration du dossier de porter à connaissance des travaux.
- Nous ne sommes toujours pas propriétaire de l'emprise foncière du projet. Or, c'est seulement sur ce postulat que nous avons obtenu les derniers accords riverains en 2019. En effet, nous nous sommes engagés, en tant que futurs propriétaires, à rétrocéder aux riverains qui l'exigeaient le délaissé de terrain au droit de leur propriété, induit par le reméandrage du cours d'eau, afin qu'ils puissent conserver l'accès à l'eau sur l'ensemble de leur parcelle.

Nous avons cependant reçu en fin de semaine dernière projet d'acte de vente de la parcelle de la part du notaire du groupe Lactalis. Nous espérons pouvoir démarrer ces travaux en fin d'année, la convention de subvention arrivera à expiration le 15 novembre 2020. Dans le cas contraire, nous en demanderons sa prolongation, sans certitude.

RCE ouvrage diffluence Graindin / Orbiquet à Lisieux:

- Travaux sur ouvrages : 97 161 € ; *subventionnés à 100 % (AESN)*
- *Maitrise d'œuvre + travaux abattages/clôtures : 41 197,60 € subventionnés à 80 % (AESN)*

Nous avons transmis le dossier de « porter à connaissance » auprès de la DDTM 14 le 30 / 01 / 2020 par voie postale et le 31 / 01 / 2020 par voie électronique.

Les travaux sont prévus pour débuter mi août 2020, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives.

RCE ouvrage du Carmel à Lisieux : 125 496 € travaux + 9 490,56 € de maitrise d'œuvre ; *subventionnés à 60 % par l'AESN, environ 20 % par la Région Normandie. Le reste à charge sera assumé par la Ville de Lisieux, soit environ 20 %.*

De même que pour le sujet précédent, nous avons transmis le dossier de « porter à connaissance » auprès de la DDTM 14 le 30 / 01 / 2020 par voie postale et le 31 / 01 / 2020 par voie électronique. Il s'agit d'un seul et même dossier, et les travaux sont de ce fait également prévus pour débuter mi août 2020, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives.

RCE ouvrage de St Mélaine à Pont L'Evêque : 4 000 € *restant à effectuer, financés à 80 %.*

RCE programme Planche Cabel – tranche 1 : 0€ ; *subventionnés à 100 % (AESN)*

Ce programme est suspendu pour le moment, la convention d'aide étant échue et les travaux n'étant pas engagés. Nous souhaitons changer de méthode, en lançant un appel à projets auprès des riverains concernés, ce qui nous permettra d'avoir des montants réels de travaux pour pouvoir demander à nouveau des subventions basées sur ces montants là.

- Dossiers en cours d'élaboration :

RCE Moulin de Belleau : estimé à 50 000 € mais non inscrits au budget 2020. Finançable à 80% par l'AESN et les 20 % restant à la charge de Département du Calvados actuellement propriétaire de l'ouvrage.

RCE Moulin de la scierie à Bonneville la Louvet : estimés à 150 000 €. Finançable à 80% par l'AESN + 15 000€ à la charge du propriétaire et le solde à la charge du SMBVT.

Le budget étant déjà bien chargé, et vu les délais de réalisation de ces projets de RCE, nous avons choisi de ne pas inscrire ces deux projets au budget 2020. Si d'autres dossiers venaient à être retardés (notamment RCE Cirieux ancienne fromagerie pour 388 505 €, nous utiliserions les crédits votés pour les autres programmes afin de réaliser ceux-ci.

- Les Programmes de Restauration et d'Entretien (I/D 4581):

Touques Amont 61 : 225 493,40 €, soit 25 494,40 € de restes à réaliser pour la tranche n°2 et 200 000 € pour la tranche n°3.

Planche Cabel : 0 €
Nous mettons en attente ce programme faute de temps à y consacrer, et au vu du peu de travaux conventionnés avec les riverains (pour rappels, des refus et des non-réponses). De plus, les conventions de subventions sont échues. Nous souhaitons changer de méthode, en lançant un appel à projets auprès des riverains concernés, ce qui nous permettra d'avoir des montants réels de travaux pour pouvoir demander à nouveau des subventions basées sur ces montants là.

➢ Autres projets inscrits en investissement

Acquisition foncière pour les travaux de RCE sur le Cirieux ancienne fromagerie (I/D 2318) : 38 538 €.

- 10 000 € inscrits pour l'achat de la parcelle.

- 28 358 € de travaux d'aménagements d'une passerelle en remplacement du point de franchissement actuel qui est en très mauvais état.

❖ Les ressources humaines :

Les effectifs du syndicat pour 2020 seront :

- 1 chargé de mission à temps complet
- 2 techniciens de rivière à temps complet
- 1 secrétaire à 32/35ème
- 1 technicien bassin versant (nouveau poste créé à partir de mi-mars 2020)

La masse salariale sera de 197 797 € dont 57 291 € d'autofinancement en 2020 contre respectivement 153 460 € et 48 378 € en 2019.

Pour rappel, les postes techniques sont financés à 50 % par l'AESN et à 30% par la Région et le Feader (fonds européens).

❖ Recherche de nouveaux locaux pour le syndicat

La CA Lisieux Normandie nous a proposé de louer ces anciens locaux du 6 rue d'Alençon à Lisieux. Des discussions sont en cours, notamment pour le montant du loyer.

Nos locaux actuels à St Désir nous coûtent 10 655 € par an (loyers, charges, électricité, gaz, eau, entretien). Les locaux du 6 rue d'Alençon, représentent un coût supplémentaire de 7 158 € à 10 000 € avec quelques contraintes, notamment de stationnement, le fait d'être dans le centre ville, pas de salle de réunion non plus pour réunir le comité syndical, malgré une surface plus grande que nécessaire.

❖ Ligne de trésorerie :

Notre ligne de trésorerie d'un montant de 95 000 € est à renouveler pour le mois de mai 2020 (contrat annuel). Les frais de dossiers sont de 400 €. Pas de frais supplémentaires en cas d'inutilisation.

La délibération sera inscrite à l'ordre du jour du comité consacré au vote du budget.

❖ Recettes spécifiques :

Depuis l'année 2018, le syndicat est propriétaire du Domaine Public Fluvial de la Touques, ce qui génère des recettes pour le syndicat qui sont des Autorisations d'Occupation Temporaires, des baux de pêche et une Dotation Globale de Décentralisation, soit 13 504 € pour l'année 2020 (identique à 2019).

❖ Les cotisations des collectivités membres du syndicat :

Les cotisations s'élevaient à 162 670 € en 2019 (92 956 habitants BV).

Après actualisation des populations INSEE pour 2020, les cotisations seraient de 161 302 €, soit 1368 € de moins pour le syndicat (- 782 habitants), cependant des changements ont eu lieu au sein de nos EPCI membres ce qui agrandi le territoire du syndicat et donc augmente le nombre d'habitants situés sur le bassin versant de la Touques. Avec ces ajustements (prise en compte à 100 % de toutes les communes de la 4CF et prise en compte de la totalité des communes de la CCLPA et non plus seulement du territoire de l'ex CC de Cormeilles), nous passons à 101 471 habitants BV (+ 8515 habitants), soit des cotisations calculées à 177 573 €, soit 14 903 € de plus qu'en 2019.

Monsieur MIGNOT constate qu'au vu des nos finances actuelles, heureusement que nous récupérons des recettes supplémentaires, cependant elles ne sont pas suffisantes. Il rappelle les autofinancements supplémentaires que le syndicat doit assumer, soit 30 748 € sur 3 constantes (14 677 € de plus pour le programme d'entretien Intramuros ; 8 913 € pour la masse salariale et à minima 7 158 € pour les futurs locaux) sans compter les autres diminutions de subventions.

Aussi il propose à l'assemblée de voter une augmentation du prix de la base des cotisations à partir de 2020 et demande l'autorisation aux membres du comité syndical, d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour. Sans opposition, la délibération est ajoutée à l'ordre du jour et sera débattue en fin de séance.

La présentation étant terminée, M. MIGNOT demande à l'assemblée de prendre acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020.

Délibération 2020/02 :

Rapporteur : Alain MIGNOT, Président.

Conformément aux dispositions des articles L5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les Etablissements de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants. Il doit s'exécuter dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2020, mais également d'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat n'a aucun caractère décisionnel.

Après discussion, le Comité Syndical,

VU la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

CONSIDERANT que le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget et que la collectivité territoriale est tenue de transmettre à l'autorité préfectorale une délibération attestant que cette formalité a été accomplie ;

PREND ACTE, de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2020 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, avec présentation d'un diaporama complet sous formes de tableaux, photos, et commentaires.

IV. REVISION DU PRIX DE LA BASE DE CALCUL DES COTISATIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES DU SYNDICAT (délibération 2020/03),

Suite à sa proposition précédente, Monsieur MIGNOT propose de passer au vote d'une délibération concernant l'augmentation de la base de calcul des cotisations versées par les EPCI membres du syndicat.

Il propose une augmentation de 0.15 € par habitants du bassin versant de la Touques, soit 15 220 € de recettes supplémentaires et procède au vote.

Rapporteur : Le Président, Alain MIGNOT.

Vu l'arrêté interpréfectoral du 15 octobre 2019, portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, notamment ses articles 2 ; 9 et 12,

Vu le bilan financier de l'exercice 2019 et les prévisions pour l'exercice 2020 présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2020 qui a eu lieu le 13 janvier 2020,

Précisant que la base de calcul est fixée à 1,75 € depuis l'année 2010, et n'a pas été révisée depuis 9 ans,

Le Comité Syndical,

DECIDE de fixer à **1,90 €** par habitant du bassin versant de la Touques la base de calcul des cotisations des collectivités membres du syndicat, à compter du 1er janvier 2020, soit, une augmentation de 0,15 € par habitant du bassin versant de la Touques.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**.**

V. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. MIGNOT demande s'il y a des remarques ou autres questions. Toutes les questions étant épuisées, il remercie les participants et clôture la séance à 19h53.

Le Président,
Alain MIGNOT

Prochaine réunion :

Comité Syndical : **Budget 2020** :
Lundi 24 février 2020 à 18h30 à la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME